

COMITE OPERATIONNEL DEPARTEMENTAL ANTI-FRAUDE

Zoom : un CODAF, qu'est-ce que c'est ?

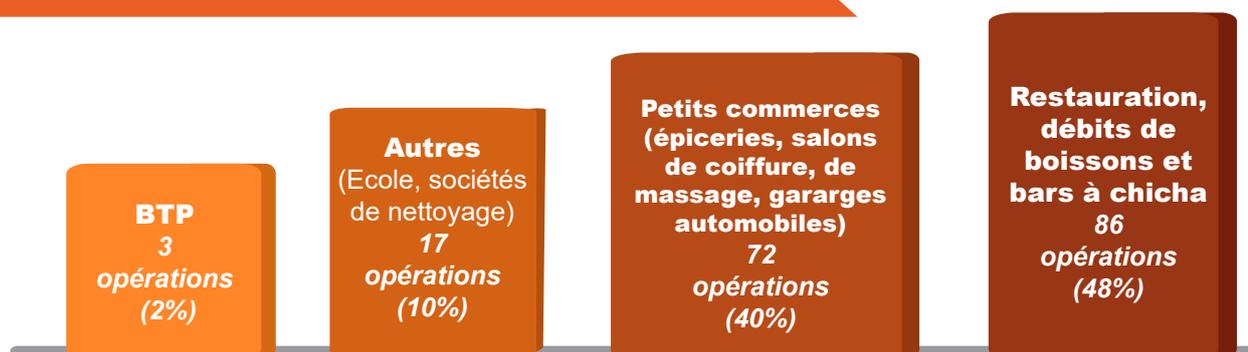
Les comités opérationnels départementaux anti-fraude réunissent sous la co-présidence du préfet de département et du procureur de la République, les services de l'Etat (police, gendarmerie, administrations préfectorale, fiscale, douanière et du travail) et les organismes locaux de protection sociale (Pôle Emploi, URSAFF, caisses d'allocations familiales, d'assurance maladie et de retraite) afin d'apporter une réponse globale et concertée aux phénomènes de fraude, qu'ils concernent les prélèvements obligatoires ou les prestations sociales.

- En 2018, le préjudice de la fraude était estimé à près de **37 MILLIONS D'EUROS** (hors fraude fiscale)
- En 2018, **180 OPERATIONS CODAF** ont été recensées dans le Val-de-Marne (et **180** en 2017)
- **40 PROCEDURES DE SANCTIONS ADMINISTRATIVES** ont été adressées en 2018

CHIFFRES-CLES

	TRAVAIL ILLEGAL	INFRACTIONS DOUANIERES <small>(vente illégale de tabac/alcool)</small>	HYGIENE ET SECURITE
2018	134 (74%)	32 (18%)	14 (8%)

TYPLOGIE DES OPERATIONS 2018 : SECTEURS D'ACTIVITES



PRINCIPAUX OBJECTIFS DEFINIS POUR 2018

- Le travail illégal
- Les entreprises de transport de personnes
- Les sociétés de démarchage

Zoom : opérations marquantes en 2018

OPERATION DE L'ULII A CRETEIL 03/07/18 : 15 personnes interpellées pour travail dissimulé
CONTROLE D'UN CHANTIER A RUNGIS 17/12/18 : 34 agents mobilisés (DIRECCTE, DRIEA, URSSAF et DOPC); 82 salariés contrôlés de 7 entreprises sous-traitantes